Axe 3

Programme

Objectif thématique 2

thématique 10

Objectif

Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication,

leur utilisation et leur qualité

PO FEDER ESE Aquitaine 2014/2020

Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie



Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux

Le développement des technologies numériques est un objectif qui revêt aujourd'hui une importance particulière. Les perspectives majeures d'innovation et de développement qui leur sont communément prêtées auront des impacts multiples. De nouveaux services et usages bouleverseront la vie quotidienne et contribueront à réduire les fractures sociales, culturelles et territoriales. L'appropriation des technologies numériques et de leurs usages renforceront la compétitivité des entreprises. Enfin, l'environnement sera mieux préservé par une gestion optimisée des ressources et une réduction des déplacements.

Le modèle aquitain du numérique a pour objectif la structuration du secteur et l'accélération de l'innovation. Il s'appuie sur les stratégies européenne et nationale qui placent le numérique comme opportunité globale et homogène de développement de services, d'usages et d'infrastructures au bénéfice de tous.

Il a été élaboré, par souci d'efficacité, sur une base partenariale qui réunit l'ensemble des acteurs aquitains concernés, les collectivités locales, les acteurs académiques ou économiques et la société civile.

L'objectif thématique 2 « Améliorer l'accessibilité aux technologies de information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité » est soumis à la condition ex-ante d'une stratégie de smart spécialisation (S3). Le numérique a été appréhendé dans la S3 d'une part au travers de domaines de spécialisation intelligente (cf. axe 1) et d'autre part au travers d'une contribution à la compétitivité globale : les technologies numériques sont par nature diffusantes et structurantes sur

les autres secteurs. L'investissement dans des infrastructures de très haut débit et le maillage en fibre optique à l'abonné est indispensable à la compétitivité et au développement des entreprises, notamment celles des domaines de spécialisation intelligente. Elles en auront en effet besoin pour commercialiser dans un avenir proche leurs produits et services innovants, par exemple dans le domaine de l'e-santé. L'intervention d'un investisseur public unique pour pallier l'absence des opérateurs privés sur les zones non rentables sera par conséquent un levier important de compétitivité et d'activité.

La stratégie proposée est cohérente avec les documents de cadrage stratégique de l'Etat (Feuille de route gouvernementale), de la Région (SCORAN) et des Départements (SDTAN), qui fixent des orientations résolument tournées vers le développement d'infrastructures très haut débit de type fibre à l'abonné (FTTH).

Les interventions programmées au titre de l'axe 3, qui permettront d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique⁴⁶, complètent celles prévues dans le cadre de l'axe 1, qui soutiendra les entreprises dans leurs démarches de R&D et dans leur modernisation, et du FSE, qui financera des actions de formation et d'e-inclusion.

L'axe 3 contribuera à la poursuite des objectifs d'augmentation du taux d'emploi, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de diminution du risque d'exclusion sociale fixés par la stratégie UE 2020.

Fonds	FEDER
Catégories de région	Plus développée
Base de calcul (dépenses totales zéligibles ou dépenses publiques éligibles)	Dépenses totales éligibles
Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)	

⁴⁶La transformation numérique ou digitalisation de l'entreprise est un processus de transition qui touche à tous les domaines de l'entreprise : technologies, organisation, gestion, commercialisation...

Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7

Sans objet

Cadre de performance

Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire

Axe priori- taire	Type d'indicateur (Étape clé de mise en œuvre, indicateur finan- cier, indicateur de réalisation et, le cas échéant,	Identi ficateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie		Catégorie	catégorie interm	pour	Valeur cible (2023)	Source des données	Démonstration de la perti- nence de l'indicateur, le cas échéant
	indicateur de résultat)						H F T	H F I					
3	Indicateur financier	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	Millions € (Cout total)	FSE	Plus dével- oppée	25069 898	186 009 598	synergie	Au 31/12/2018, 2 tranches annuelles seront déclarées (2014 =>2017 et 2015=>2018) et la réserve de performance non attribuée, donc la valeur intermédiaire correspond aux tranches 2014 et 2015 déduites de la réserve de performance correspondante et des avances initiales 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018			
3	Indicateur de réalisation	AQIC1	Nombre de nouvelles prises in- stallées dans les zones prioritaires	prise	FEDER	Plus dével- oppée	50 000	135 000	Syn- dicat mixtes	Nombre de prises par plaques : 5 000 en moyenne			
	Indicateur de réalisation	IC1	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprise	FEDER	Plus dével- oppée	100	300	syner gie				

Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d'intervention				
Fonds	FEDER			
Catégorie de région	Développée			
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)		
	004	884 186		
	046	2 000 000		
	047	28 000 000		
3	078	4 000 000		
3	079	6 218 750		
	080	4 800 000		
	081	5 800 000		
	082	5 800 000		

Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement					
Fonds	FEDER				
Catégorie de région	Développée				
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)			
3	01	57 502 936			

Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire				
Fonds	FEDER			
Catégorie de région	Développée			
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)		
	O1	11 000 000		
3	02	12 300 000		
3	03	33 202 936		
	04	1 000 000		

Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale				
Fonds	FEDER			
Catégorie de région	Développée			
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)		
3	07	57 502 936		

Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant)